

NOTE

Gestion des temps – Absence et Absences

Bases

La notification des absences, pour le personnel à temps partiel, peut se noter de manière linéaire ou horaire.

Une notification linéaire, par exemple pour une personne à 60%, est de 4,8 heures (exprimé en centième), soit 4 heures et 48 minutes par jour.

Une notification horaire revient à prendre en considération l'horaire hebdomadaire de la personne. Dans notre exemple :

Jours	Matin	Après-midi	Linéaire	Horaire
Lundi	4	4	4.8 (4h48min)	8 heures
Mardi	4		4.8 (4h48min)	4 heures
Mercredi			4.8 (4h48min)	
Jeudi	4		4.8 (4h48min)	4 heures
Vendredi	4	4	4.8 (4h48min)	8 heures
Total	16	8	24	24

Dans tous les cas, linéaire ou horaire, une semaine comporte le même nombre d'heures.

Toutefois, une différence existe entre l'application linéaire ou horaire, dans les cas d'absences inférieures à 5 jours.

Ces absences sont alors définies en deux catégories :

Absences	Notification linéaire	Notification horaire	Remarques
Vacances			Possibilité de notification horaire, mais le décompte ne sera pas effectué en jour ou demi jour
Maladie			5j ou plus = linéaire / inférieur à 5j. = horaire
Accident			5j ou plus = linéaire / inférieur à 5j. = horaire
Militaire			5j ou plus = linéaire / inférieur à 5j. = horaire
Maternité			
H. Compens.			
Décès			Les congés sans compensation sont octroyés en jours entiers (de 1 à 3 jours). Dès lors, s'agissant de congés inférieurs à 5 jours, et par principe d'équité, il est impératif qu'ils soient mentionnés en notification linéaire.
Déménagement			
Naissance			
Mariage			
Congé non payé			
Enfant malade			

Absences linéaires

Pour comprendre la différence entre les deux possibilités, nous prenons l'exemple de notre personne employée à 60%, avec le même horaire et une période de vacances du lundi au mardi.

Jours	Matin	Après-midi	Linéaire	Horaire
Lundi	4	4	4.8 (4h48min)	8 heures
Mardi	4		4.8 (4h48min)	4 heures
Mercredi				
Jeudi	4			
Vendredi	4	4		
Total	16	8	9.6	12

Si l'indication est faite en notification linéaire, la personne à 9,6 heures de vacances (absences) et 12 heures de présences. Un total de 21,6 heures est comptabilisé pour cette semaine.

Si l'indication est faite en notification horaire, la personne à 12 heures de vacances (absences) et 12 heures de présences. Un total de 24 heures est comptabilisés pour cette semaine.

Conclusion : Il semble plus avantageux de noter ses vacances en notification horaire. Toutefois, 12 heures de vacances correspond à 2,5 jours (12 heures divisé par 4.8 heures).

	Notification linéaire	Notification horaire	Vacances	linéaire	horaire
Vacances	9.6	12	Droit vac. (j)	24	24
	2.4		Pris vac. (j)	2	2.5
			Solde vac. (j)	22	21.5
Présences	12	12	Heures travaillées	12	12
			Heures absences	9.6	12
			Heures dues	24	24
			Solde d'heures	-2.4	0

En y regardant de plus près, on s'aperçoit que la notification linéaire mentionne 2 jours de vacances et laisse un solde négatif de 2,4 heures pour cette semaine.

La notification horaire mentionne 2,5 jours de vacances, mais termine la semaine sans heures négatives.

Dès lors, on constate que linéaire ou horaire, on arrive au même résultat. La différence de 0.5 jours de vacances à une valeur de 2,4 heures.

Si dans notre exemple, nous parlons de 3 jours de vacances (vendredi, lundi et mardi). La notification linéaire fait état de 3 jours à 4,8 heures (14.4 heures), alors que la notification horaire fait état de 2 jours à 8 heures et 1 jours à 4 heures (20 heures).

Il en resultera un décompte de 3 jours pris pour la notification linéaire et 4,166... pour la notification horaire.

Cas pratique

Dans le système de gestion des temps, figure deux colonne, les absences nominatives et les autres absences (liste déroulante).

Cette présentation est faite ainsi, uniquement par principe de lisibilité. Il n'était pas possible d'inclure toutes les catégories dans un seul volet. Nous vous remercions de bien vouloir adapter le nombre d'heures en fonction du type d'absence.

ABSENCES : Absence du:		09.06.2016	Absence au:		09.06.2016
Vacances(HH:MM):	1j	1/2j	0j	00	00
Maladie(HH:MM):	1j	1/2j	0j	00	00
Accident(HH:MM):	1j	1/2j	0j	00	00
Militaire/PC(HH:MM):	1j	1/2j	0j	00	00
Maternité/Adoption(HH:MM):	1j	1/2j	0j	00	00
Heures compensations (HH:MM):	1j	1/2j	0j	00	00
Remarques:					
			Autres Absences:		--
			Autres Absences:		--
			Autres Absences:		Décès
			Autres Absences:		Déménagement
			Autres Absences:		Naissance
			Autres Absences:		Mariage
					Enfant malade
					Visite médicale
					Congé non payé
					Autre congé payé